



CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

DELIBERATION N°2026-04-32

Approbation du Compte Financier Unique
Budget Assainissement

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril 2026 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS : Olivier LEPRETRE, Sidonie JOUBLIN-KARM, Denis COURTOT, Sylvie BIGAY, Samuel COLLIN, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Aude GUERITEAU, Philippe CHOLET, Emma PAYOM, Miary RAMENASON, Elise GUERET MAGNE, Thomas LECOT, Emile FIALIP, Alexandre MORIN, Sandrine BODIN-LEBOUCHER, Gahis DELAUNAY, Hélène CHARLET, Thomas DAVERDIN, Claire BENAZECH, Fabien LORGET, Virginie PRET, Virgine BONIN.

REPRESENTÉS :

Faustine URBAIN par Sidonie KARM
Mélanie RAULT par Sylvie BIGAY
Vincent LAVISSE par Virginie PRET

ABSENT : Aline READ

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :	29	
Représentés :	3	Formant la majorité des membres en exercice.
Absents :	1	Madame Emma PAYOM est désignée secrétaire de séance
Votants :	28	
Présents :	25	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2022-827 du 1er juin 2022 porte sur la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

VU la délibération n° 2025-04-13 portant adoption du budget primitif 2025 ;

VU le Compte Financier Unique du budget assainissement 2025 ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT les éléments susvisés ;

ENTENDU Olivier LEPRETRE, Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité avec 3 abstentions,

Olivier LEPRETRE, Maire, n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget assainissement 2025

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous (Etat I-A du CFU)

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	218 941,35	156 051,00	374 992,35
	Recettes réalisées (1)	B	173 118,93	146 326,76	319 445,69
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	507 559,55	171 810,35	679 369,90
	Dépenses réalisées (1)	E	215 238,02	102 042,61	317 280,63
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-42 119,09	44 284,15	2 165,06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	288 618,20	15 759,35	304 377,55
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	246 499,11	60 043,50	306 542,61
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	246 499,11	60 043,50	306 542,61

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre


Emma PAYOM

La secrétaire de séance




Olivier LEPRETRE

Le Maire